



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 30 Mars 2016

Date de la convocation 22 Mars 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, VILLENUEVTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, Mme BOUISSON Mylène à M.GASC Georges, M.DIDELET Serge à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Convention de mise à disposition de données cartographiques numérisées dans le cadre de l'étude « diagnostic du fonctionnement du réseau d'irrigation de l'ASA de la Haute Vallée du Salagou ».

Monsieur Claude REVEL informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'étude « diagnostic du fonctionnement du réseau d'irrigation de l'ASA de la Haute Vallée du Salagou », la Chambre d'Agriculture de l'Hérault souhaite pouvoir disposer de données cartographiques numérisées, dont la Communauté détient des droits d'utilisation.

Il convient en conséquence d'établir une convention entre la Communauté et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour définir les conditions de prêt (voir convention jointe).

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention à établir entre la Communauté et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, tel que présenté en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160407-2016-03-30-34-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016